

Parcs nationaux—Loi

Par conséquent, je suis déçu de voir le ministre, chargé actuellement de cette responsabilité, reculer au lieu d'avancer dans la voie qui s'est dessinée graduellement, au fur et à mesure des négociations délicates qui se sont poursuivies durant cette longue période et nous permettent maintenant de légiférer en vue de l'aménagement de certains parcs.

Je sais que la première percée a eu lieu à la fin des années cinquante et au début des années soixante avec Terra Nova à Terre-Neuve et un nouveau parc national dans la province de Nouvelle-Écosse. Les Maritimes ont toujours été plus sensibles à la création de parcs nationaux car elles ont depuis longtemps reconnu que l'un de leurs principaux atouts est la beauté naturelle dont elles ont été dotées. Il a donc été assez facile de persuader les provinces maritimes, surtout la Nouvelle-Écosse lorsqu'elle avait comme chef le député qui est maintenant le chef de l'opposition loyale de Sa Majesté (M. Stanfield), de collaborer à la création de parcs nationaux. Il comprenait bien l'avenir qu'avaient les parcs nationaux dans l'intérêt de l'économie générale. Je me permettrai de dire, entre parenthèses, que c'est aussi en Nouvelle-Écosse qu'a été négociée entre les gouvernements fédéral et provincial, l'une des créations importantes de parcs historiques, c'est-à-dire la restauration complète du fort historique de Louisbourg qui est maintenant presque terminée. Ce fut également à ce moment-là que le député qui est maintenant à la tête de l'opposition à la Chambre, était chef de la province.

Des voix: Bravo!

M. Dinsdale: Ailleurs que dans les Maritimes, il a toujours été difficile d'obtenir l'approbation de la province pour la création d'un parc national. Par exemple, il est intéressant de noter que lorsque le premier ministre du ministère des Affaires du Nord et des Ressources nationales, l'honorable Jean Lesage, est devenu premier ministre de la province de Québec, il a immédiatement montré un certain intérêt à libérer de grandes surfaces de cette province pour qu'elles fassent partie d'un système de parcs nationaux.

Les deux grandes zones de sous-développement du système de parcs nationaux se trouvaient dans les deux provinces principales, l'Ontario et le Québec. Elles ont préféré développer leur propre système de parcs provinciaux au lieu d'œuvrer sous l'égide du système des parcs nationaux. Ma propre expérience m'a appris que l'une des raisons pour lesquelles elles étaient si sensibles à l'intrusion fédérale était le refus d'Ottawa de tenir des consultations et des négociations publiques; ce qui est exactement ce que demande le ministre par les amendements dont la Chambre est saisie cet après-midi. Malheureusement, les négociations avec le Québec ont été retardées à cause de la «révolution tranquille» qui a commencé lorsque la question de la compétence fédérale-provinciale est devenue l'une des principales préoccupations politiques des années 60. Le Québec a maintenant créé quelques parcs nationaux; l'Ontario a encore beaucoup à faire.

J'estime que le ministre, qui n'est pas là pour le moment, mais qui, j'espère, lira mes commentaires, ne contribuera pas à faire de l'Ontario un partisan enthousiaste du programme de parcs nationaux s'il renverse la tendance qu'on peut observer, surtout depuis la conférence sur «les ressources et notre avenir», l'établissement de l'Association fédérale-provinciale des parcs et, notamment, depuis l'établissement du conseil des ministres des Ressources qui a marqué le début d'une nouvelle ère de compréhension mutuelle et d'intérêt dans le domaine de la conservation.

Son refus de consulter publiquement les gouvernements et les intéressés va gêner cette atmosphère de détente qui règne encore, j'en suis sûr, et l'attitude plus positive que le gouvernement Ontarien avait adoptée.

La première conséquence des amendements que le ministre nous propose cet après-midi, c'est qu'il sera extrêmement difficile de mener des négociations dans le Nord. Peu après sa création le ministère des Affaires indiennes et des Ressources nationales a, pour la première fois, mêlé cet immense territoire septentrional à la politique canadienne. C'était au début des années 50. Immédiatement, des négociations furent entamées pour établir un parc dans chacun des territoires, dans le territoire du Yukon et dans l'ouest et dans l'est des territoires du Nord-Ouest. Bien sûr, Ottawa avait tout pouvoir sur la partie des territoires situés au nord du 60^e parallèle, si bien que le gouvernement canadien pouvait décider de façon plutôt arbitraire de réserver des terrains pour la création de parcs nationaux.

● (1610)

Les gens du Nord constituent une race très indépendante, ce sont des broussards et des pionniers, et ils ont indiqué clairement qu'ils voulaient avoir leur mot à dire sur la façon dont les terres du nord du Canada devraient être utilisées. Ces propositions font l'objet de discussions avec d'autres intéressés des territoires depuis un grand nombre d'années et elles sont maintenant présentées à la Chambre sous forme de mesure législative. Aucune décision définitive n'a encore été prise à leur sujet. Cette modification et l'amendement dont la Chambre est saisie découlent de l'expérience acquise par le comité grâce aux consultations qu'il tint avec les habitants du Yukon, en décembre dernier, en ce qui a trait à la création du parc national de Kluane. C'est à la suite des contacts directs que ces personnes eurent avec les membres du comité pendant les deux jours d'audiences à Whitehorse que des amendements furent proposés et approuvés par le comité. Le député de Comox-Alberni (M. Barnett), après avoir pris connaissance de l'opinion publique, considéra qu'il était absolument indispensable d'étendre le processus de consultation et d'étude. En conséquence, à la suite des audiences du Yukon, le comité approuva ces amendements.

Monsieur l'Orateur, nous risquons simplement de compliquer les choses en revenant sur notre décision à ce sujet; en fait, j'espère que le Parlement ne le fera pas et que le député de Comox-Alberni restera sur sa position initiale. C'était tout nouveau pour lui lorsqu'il appuya pour la première fois l'amendement visant à élargir les consultations. Je suppose qu'après deux ou trois mois, il a oublié la vigueur de l'opinion publique exprimée dans les territoires à ce sujet. Je lui conseille de se rendre au comité qui siège actuellement dans une autre aile du Parlement et d'écouter les témoignages des porte-parole du gouvernement territorial.

Monsieur l'Orateur, le député dit qu'il y serait s'il ne devait pas m'écouter. Ce n'est pas moi qui organise les travaux de la Chambre et il est dommage que les membres du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord soient pris par ce débat cet après-midi alors qu'ils devraient être en train d'écouter les témoignages des membres du Conseil des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon qui sont en ville. Je veux dire que si le député voulait bien m'écouter une fois encore il ne changerait pas d'avis comme il a dit qu'il allait le faire au sujet de l'amendement du ministre.